









# Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Brochure pour les Itinéraires culturels

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

# Aperçu général





## Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains sur le continent. Il compte 47 États membres, dont tous les membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité établi pour protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

## Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Le Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a été lancé en 1987 pour démontrer, par des voyages à travers le temps et l'espace, la manière dont le patrimoine des différents pays d'Europe contribue à un patrimoine culturel commun. Le programme agit comme un canal de dialogue interculturel et favorise une meilleure connaissance et compréhension de l'identité culturelle européenne tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel et culturel

## L'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (APE)

En 2010, l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels a été établi pour renforcer le programme aux niveaux politique et financier. L'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe certifie les Itinéraires culturels lors de la réunion du Conseil de Direction, selon les critères établis par la résolution CM/Res(2013)67 du Comité des Ministres. Chaque année en automne, lors du Forum Annuel Consultatif, les États membres de l'APE et les Itinéraires culturels ainsi que les organisations internationales, les ONG et les experts internationaux se rencontrent pour discuter des questions et tendances actuelles et explorer de meilleures pratiques.

## Institut Européen des Itinéraires culturels

L'Institut Européen des Itinéraires culturels (IEIC), situé au Luxembourg, est l'agence technique du Programme de l'APE et des Itinéraires culturels. Créé en 1998 dans le cadre d'un accord entre le Conseil de l'Europe et le Grand-Duché de Luxembourg, l'Institut organise des formations et des séminaires pour les Itinéraires culturels et les candidats à la certification, assiste l'APE dans le cycle d'évaluation et de certification, et apporte conseil et assistance aux réseaux candidats et aux Itinéraires certifiés.

## Éléments clés

**30+ Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe**

**Plus de 60 pays parcourus par les Itinéraires culturels**

**Plus de 2500 membres du réseau, plus de 1500 autorités locales**

**90% des Itinéraires dans des zones rurales**

**12 % de l'emploi local est lié au tourisme**

**1987 : les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, première certification des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe**

**2019 : Prix européen Charles-Quint**

Cultural route of the Council of Europe
Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

# Les avantages de faire partie des Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe



### Visibilité et communication

Le fait d'être certifié « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » apporte une plus grande visibilité, tant au niveau national qu'international, grâce au site web du programme des Itinéraires culturels à travers un effet de réseau, ce qui permet aux visiteurs de trouver plus facilement des informations pertinentes sur les Itinéraires et leurs sites européens. Les Itinéraires sont représentés dans les grandes conférences et salons internationaux, et les membres du réseau sont inclus dans tous les documents de visibilité et de communication.

### Renforcement des capacités

Le programme représente une occasion unique pour les gestionnaires et les membres des Itinéraires culturels, les exploitants de sites patrimoniaux, les chercheurs, les entrepreneurs créatifs, les opérateurs touristiques et les autorités publiques de mise en réseau avec des partenaires de tout le continent, de partage des bonnes pratiques, d'enseignements des tendances et des évolutions mondiales et d'accès à des connaissances de niveau mondial sur les outils et les méthodes de gestion du patrimoine culturel et du tourisme lors de formations sur mesure dispensées chaque année par le Programme des Itinéraires culturels.

### Promotion

Les opérateurs du réseau des Itinéraires culturels bénéficient d'un meilleur accès aux législateurs régionaux et locaux et sont en mesure de mieux faire comprendre aux acteurs institutionnels la nécessité d'une protection et d'une promotion durables de notre patrimoine européen commun. Un soutien supplémentaire découle d'une interaction plus étroite avec les ministères nationaux de la Culture et du Tourisme, avec les membres de l'Accord Partiel Élargi participant aux événements du Programme des Itinéraires culturels, tels que le Forum Annuel Consultatif, les réunions du Conseil de Direction et l'Académie de formation.

### Mise en réseau

Accès à un large éventail de partenaires et d'experts internationaux dans toute l'Europe en matière de gestion du patrimoine, de recherche, de développement et de promotion du tourisme culturel. Le programme offre des possibilités de mise en réseau entre les Itinéraires, permettant un meilleur accès aux autorités nationales ainsi qu'aux acteurs européens, aux organisations internationales et aux ONG.

### Possibilités de financement

La certification des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe octroie aux demandes de projets de financement une forte assurance de qualité. Au cours des 5 dernières années, les Itinéraires culturels certifiés ont obtenu quelque 17 millions d'euros de fonds européens, redistribués aux partenaires des Itinéraires culturels au niveau local et régional.

### Développement durable

Les Itinéraires culturels suivent les objectifs de développement durable des Nations unies et contribuent ainsi à améliorer le développement local, à créer de meilleures possibilités d'éducation et d'apprentissage, à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique, à promouvoir une production et une consommation responsables, à construire des communautés plus durables.






### Tourisme culturel durable

Les Itinéraires culturels diversifient l'offre touristique en proposant de nouvelles destinations avec une plus grande portée géographique, mettent en œuvre de nouveaux produits et services touristiques, créent une visibilité supplémentaire pour les sites du patrimoine culturel loin des centres touristiques les plus visités et prolongent la saison touristique. Le tourisme est la troisième activité économique en Europe. Les biens et services touristiques représentent 10 % du PIB européen, tandis que 12 % de l'emploi local est lié aux services touristiques. Les Itinéraires culturels sont des outils idéaux pour le développement d'un tourisme culturel durable.

### Participation communautaire

Les Itinéraires culturels font la promotion de destinations moins connues, tout en favorisant une gestion locale des sites et des activités assurant l'accès de tous au patrimoine culturel. Les opérateurs des Itinéraires culturels travaillent avec des musiciens, des artistes, des écrivains, des cinéastes, des designers, des architectes, des artisans, des organisateurs de festivals et de nombreux autres professionnels de la création, mais aussi avec des écoles et des entreprises locales, créant ainsi des synergies avec les différents acteurs de la scène culturelle locale. 90% des Itinéraires culturels traversent des zones rurales. Cela apporte des possibilités culturelles, sociales et économiques supplémentaires à des destinations moins connues.

### Accès aux événements et formations du Conseil de l'Europe

Les Itinéraires culturels participent régulièrement à divers événements et formations, notamment au Forum Annuel Consultatif, qui réunit des représentants des États membres du Conseil de l'Europe, des opérateurs des Itinéraires culturels, des réseaux d'Itinéraires culturels candidats et des acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux pour discuter des tendances et des défis ; et à l'Académie de formation annuelle, qui offre une formation aux gestionnaires et aux opérateurs des Itinéraires culturels sur des questions spécifiques d'actualité dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel et de la promotion du tourisme.

### Recherche scientifique

Pour obtenir la certification, les Itinéraires culturels sont tenus d'établir un Comité scientifique actif dans la recherche académique sur le thème de l'Itinéraire, assurant ainsi la validité scientifique de son adhésion au réseau et de ses extensions, ainsi que de son programme d'activités. Le Programme des Itinéraires culturels travaille en étroite collaboration avec un réseau d'universités qui apportent leur soutien au programme par la recherche, l'expertise et le conseil.

### Développement du réseau

Les opérateurs d'Itinéraires culturels soutiennent le développement du patrimoine culturel national, régional et local et des pôles touristiques autour des Itinéraires culturels certifiés et aident à étendre les réseaux existants en atteignant des sites potentiels et en impliquant d'autres acteurs à travers l'Europe.

### Certification etassurance qualité

La certification « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe » est un label de qualité reconnu dans toute l'Europe par les visiteurs, les opérateurs touristiques et les autorités publiques. Le processus de certification et d'évaluation rigoureux permet de mieux reconnaître et d'accroître les possibilités d'adhésion, d'assurer le financement des projets et d'augmenter le nombre de visiteurs parmi les membres du réseau.

# Comment devenir un Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe



**Étape 1: définir un thème**

Le thème doit être représentatif des valeurs européennes et être commun à plusieurs pays d'Europe. Il doit illustrer la mémoire, l'histoire et le patrimoine européens et contribuer à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui.

**Étape 2: identification des éléments du patrimoine**

En coordination avec leur Comité scientifique, les initiateurs du projet identifient les éléments du patrimoine matériel et immatériel liés à la thématique de l'Itinéraire ; ils définissent un récit à travers les sites reconnus comme faisant partie de l'Itinéraire.

**Étape 3: créer un réseau européen doté d'un statut juridique**

Un réseau européen doté d'un statut juridique est créé, réunissant les sites et les parties prenantes, sous la forme d'une association ou d'une fédération d'associations, avec des membres dans au moins trois États membres du Conseil de l'Europe. Chaque réseau doit travailler de manière démocratique et participative dans tous ses aspects (gestion, recherche et programme d'activités). Les initiateurs de l'Itinéraire doivent s'assurer que l'association chargée de la gestion de l'Itinéraire culturel est viable sur le plan organisationnel et financier.

**Étape 4: coordonner les actions communes**

L'Itinéraire doit encourager la coopération culturelle et stimuler le débat scientifique et social autour de son thème. Les Itinéraires culturels doivent être actifs dans les cinq champs d'action prioritaires suivants : (1) la coopération en matière de recherche et de développement ; (2) la valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européens ; (3) les échanges éducatifs et culturels pour les jeunes européens ; (4) la culture contemporaine et la pratique artistique (5) le tourisme culturel et le développement durable.

**Step 5: créer une visibilité commune**

Chaque Itinéraire est tenu de créer une charte de visibilité avec un logo commun, assurant la visibilité dans toute l'Europe. Une fois la certification obtenue, le logo « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » doit être placé avec le logo conçu pour l'Itinéraire culturel sur tous ses panneaux et matériels de communication.

**Étapes clés après la réception de la certification :**

- **Rapports.** Soumettre un programme d'activités annuel et un rapport annuel à l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe .
- **Évaluation.** Soumettre tous les trois ans un rapport complet permettant au Conseil de Direction de l'APE d'évaluer les activités de l'Itinéraire en vue de déterminer s'il continue à répondre aux critères de certification.
- **Communication.** S'assurer que l'identité visuelle de l'Itinéraire ainsi que le logo de certification sont utilisés de manière cohérente par tous les membres et pour toutes les activités du réseau.
- **Participation.** Les représentants des Itinéraires culturels doivent participer activement aux événements et aux formations organisés dans le cadre du Programme des Itinéraires culturels : Forum Annuel Consultatif et Académie de formation.
- **Information.** Les Itinéraires certifiés sont censés partager toutes les informations pertinentes pour la mise en œuvre des activités et le développement des Itinéraires, ainsi que pour promouvoir les Itinéraires culturels auprès du grand public.

***Un Itinéraire culturel*** *est un projet de coopération en matière de patrimoine culturel, éducatif et touristique visant à développer et à promouvoir un itinéraire ou une série d'itinéraires basés sur l'histoire, un concept, une figure ou un phénomène culturel ayant une importance et une signification transnationales pour la compréhension et le respect des valeurs européennes communes. [Resolution CM Res (2013)66]*

***Un opérateur d'Itinéraire culturel*** *est un organisme ou un groupement d'organismes légalement enregistrés dans un (ou plusieurs) des États membres du Conseil de l'Europe, ou une institution publique, qui porte la responsabilité juridique, financière et morale de la gestion et du fonctionnement d'un Itinéraire culturel et le représente auprès du Conseil de l'Europe. [Resolution CM Res (2013)66]*

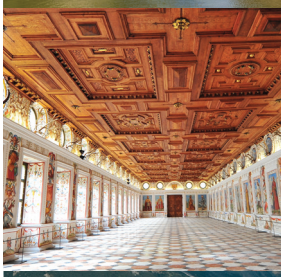
# Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe au 1er janvier 2020













## Histoire et civilisations

La Hanse (1991)
Routes des Vikings (1993)
Itinéraires de l'héritage al-Andalus (1997)
Route des Phéniciens (2003)
VIA REGIA (2005)
Chemins de l'art rupestre préhistorique (2010)
Route européenne de la culture mégalithique (2013)
Via Habsburg (2014)
Itinéraire des empereurs romains et du vin du Danube (2015)
Itinéraires européens de l'Empereur Charles V (2015)
Destination Napoléon (2015)
Via Charlemagne (2018)
Route du Rideau de Fer (2019)
Route de la Libération de l'Europe (2019)

## Arts et architecture

Voies européennes de Mozart (2004)
TRANSROMANICA – Les Itinéraires romans du patrimoine européen (2007)
Route européenne des cimetières (2010)
Itinéraire européen des villes thermales historiques (2010)
ATRIUM – Architecture des régimes totalitaires du 20e siècle dans la mémoire urbaine de l'Europe (2014)
Réseau Art Nouveau Network (2014)
Sur les traces de Robert Louis Stevenson (2015)
Itinéraire des villes fortifiées de la Grande Région (2016)
Routes des Impressionnismes (2018)
Route européenne du patrimoine industriel (2019)
Destinations Le Corbusier : Promenades architecturales (2019)

## Patrimoine religieux

Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (1987)
Via Francigena (1994)
Itinéraire européen du patrimoine juif (2004)
Itinéraire Saint-Martin de Tours (2005)
Sites clunisiens en Europe (2005)
Route européenne des abbayes cisterciennes (2010)
Itinéraire des Chemins de Saint Olav (2010)
Sur les pas des Huguenots et des Vaudois (2013)
Chemins de la Réforme (2019)

## Paysages et artisanat

Route du fer dans les Pyrénées (2004)
Routes de l'Olivier (2005)
Iter Vitis (2009)
Route européenne de la céramique (2012)

# États membres de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe



- Andorre (2012)
- Arménie (2015)
- Autriche (2011)
- Azerbaïdjan (2011)
- Bosnie-Herzégovine (2016)
- Bulgarie (2011)
- Croatie (2016)
- Chypre (2011)
- Finlande (2018)
- France (2011)
- Géorgie (2016)
- Allemagne (2013)
- Grèce (2011)
- Saint-Siège (2018)
- Hongrie (2013)
- Italie (2011)
- Lettonie (2019)
- Lituanie (2012)
- Luxembourg (2011)
- Monaco (2013)
- Monténégro (2011)
- Norvège (2011)
- Pologne (2017)
- Portugal (2011)
- Roumanie (2013)
- Fédérationde Russie (2011)
- Saint-Marin (2017)
- Serbie (2012)
- République slovaque (2014)
- Slovénie (2011)
- Espagne (2011)
- Suède (2020)
- Suisse (2013)
- Turquie (2018)

**Institutions partenaires**

Union européenne
Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
European Travel Commission (ETC)

**Conseil de l'Europe**
Direction générale de la démocratie
F-67075 Strasbourg Cedex, France

**Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe**
Abbaye de Neumünster
28 rue Münster
L-2160 Luxembourg
Tel: +352 24 12 50

**www.coe.int/routes**

**Avec le support de**

INSTITUT EUROPÉEN DES ITINÉRAIRES CULTURELS

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Images credits: © Shutterstock / Cultural Routes Associations / PREMS 056 720

FRA

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains sur le continent. Il compte 47 États membres, dont tous les membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité établi pour protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme supervise la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.